101

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

19ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport de l'Ethiopie

Déclaration de Son excellence Madame Nakpa POLO, Ambassadeur, Représentant Permanent

Mardi, 06 mai 2014

09 h – 12 h 30

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à celle de l'Ethiopie conduite par .....

Le Togo remercie le Chef de délégation pour la pertinence des informations contenues dans sa déclaration liminaire qui mettent en exergue les progrès accomplis depuis le premier examen en 2009.

En ce qui concerne le cadre législatif national, ma délégation note avec satisfaction que l'Ethiopie a ratifié en 2010 la Convention relative aux droits des personnes handicapées et a adopté une loi sur l'enregistrement des faits d'état civil et la délivrance de la carte nationale d'identité en 2012.

Pour renforcer cet arsenal, ma délégation recommande à l'Ethiopie de ratifier le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Togo salue la volonté et l'engagement du gouvernement d'Ethiopie qui se traduisent par l'adoption d'un plan d'action national pour les droits de l'homme qui porte entre autres, sur les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits au développement...

Ma délégation se félicite également de la mise en place des politiques, stratégies et plans nationaux qui ont contribué à une nette réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement tels que la réduction de la mortalité infantile, l'accès à l'éducation et la fourniture de services de santé publique.

Je vous remercie !